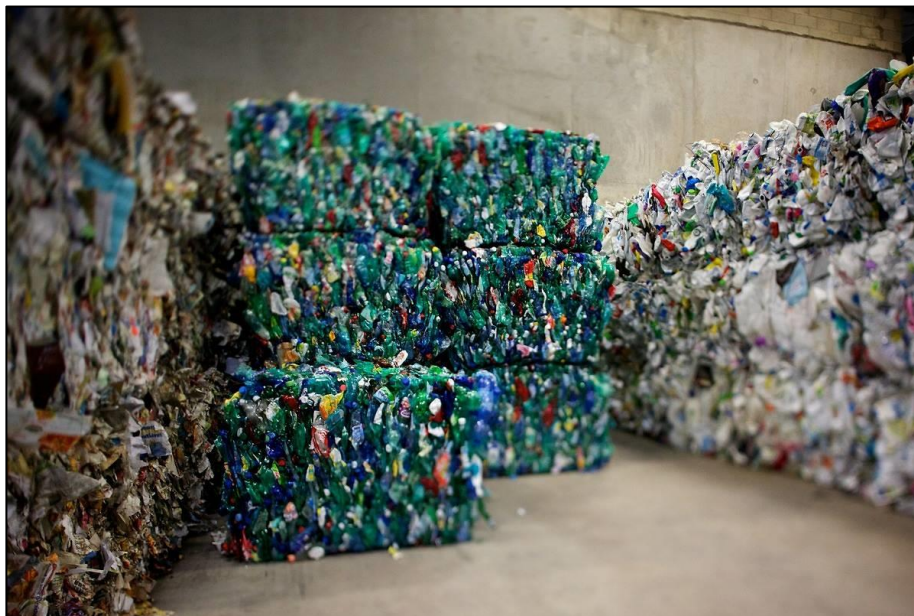




Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

*Article L 2224-17-1 du CGCT
Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015*

Communauté de Communes
Rives de Saône
15 bis Grande Rue du Faubourg
St Michel
BP67
21250 SEURRE
Téléphone :
0 805 800 346
Messagerie :
infodechets@rivesdesaone.fr

Sommaire

A -	Présentation Générale	3
	Le territoire desservi	3
	L'organisation générale du service	3
	L'organisation technique.....	3
	L'organisation humaine.....	4
B -	Indicateurs techniques	5
	Les contenants.....	5
	Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV).....	5
	Le Verre.....	5
	La collecte.....	6
	En porte à porte : Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV).....	6
	En apport volontaire : Le Verre.....	7
	En apport volontaire : Les Biodéchets	7
	Les déchèteries	9
	Les quantités collectées.....	11
	Le traitement.....	13
	Descriptif des unités de traitement.....	13
	Tonnages recyclables issus de la collecte sélective.....	15
	Refus de tri présents dans la collecte sélective.....	15
	Indicateurs sur le traitement des déchets.....	16
	La communication et la prévention	16
	Communication.....	16
	Prévention des déchets et de leur nocivité.....	16
	La gestion de la Redevance Incitative	18
	Répartition des levées par bac collecté.....	18
	Facturation.....	18
	Gestion des usagers	19
	Faits marquants.....	20
	Formation à l'écoconduite des chauffeurs de collecte	20
	Action Téléthon !.....	20
C -	Indicateurs financiers.....	21
	Matrice des coûts.....	21
	Analyse des résultats de la matrice.....	23
	Coût global du service et financement.....	23
	Détails des montants annuels des charges et produits.....	26
	Glossaire.....	27

A - Présentation générale

Le territoire desservi



La Communauté de Communes Rives de Saône compte 38 communes pour 20 798 habitants (population municipale). Elle possède les compétences Collecte des Déchets, Traitement des Déchets et Déchèteries.

Figure 1: Territoire de la CC Rives de Saône

L'organisation générale du service

L'organisation technique

FUNCTIONNEMENT DU SERVICE

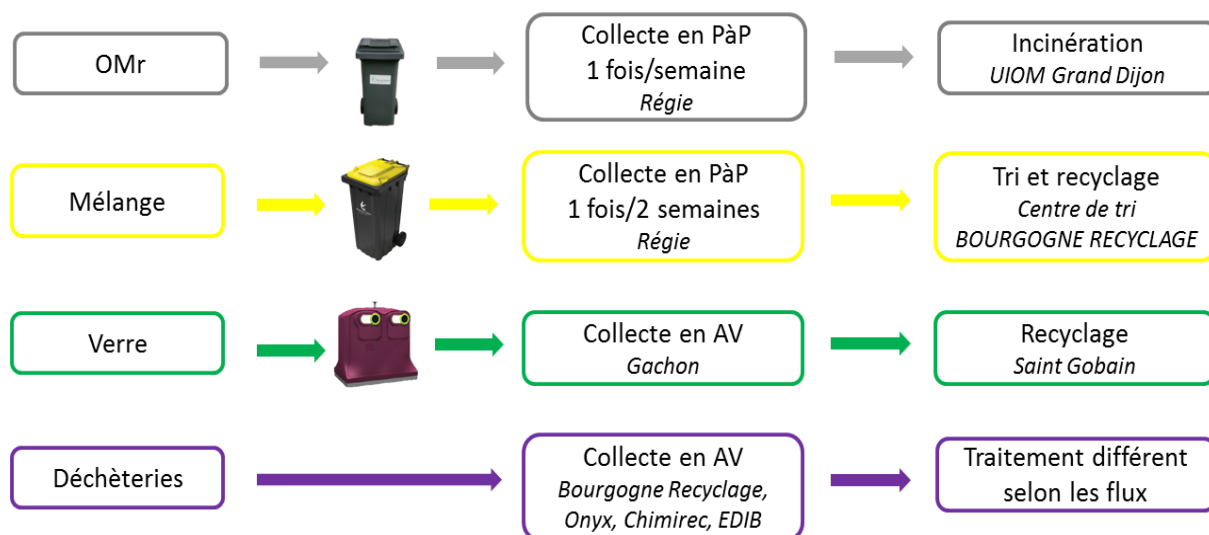


Figure 2: Présentation du fonctionnement technique du service

L'organisation humaine

L'organisation du service Environnement a été modifiée à compter du 1er juillet 2018, avec l'arrivée de la compétence Assainissement et GEMAPI au sein du service.
L'organisation présentée est celle depuis le 1er juillet 2018.

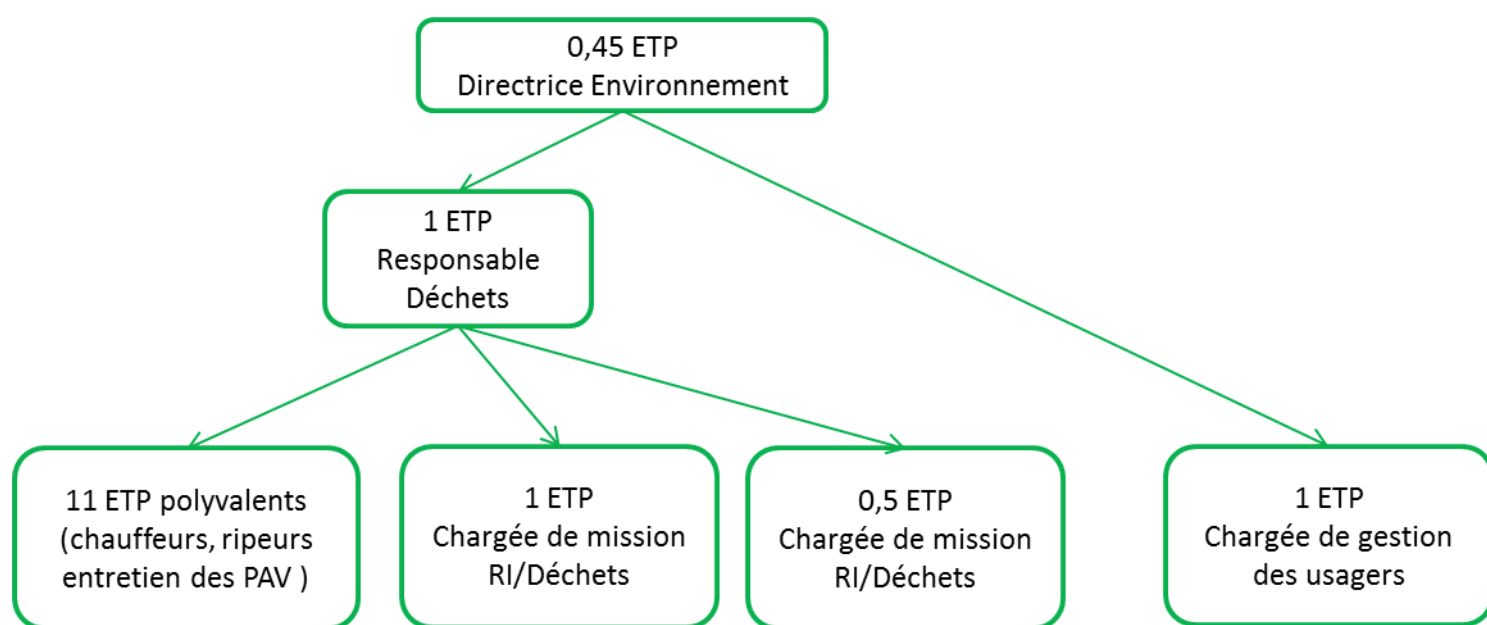


Figure 3: Présentation des moyens humains affectés au service

B - Indicateurs techniques

Les contenants

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)

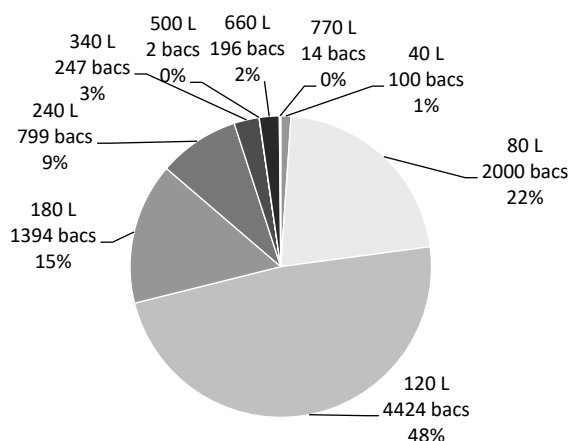


Figure 4 : Répartition des bacs OMr en 2019

Les déchets sont collectés en bacs pucés. Des sacs rouges prépayés pour les OMr ou des sacs jaunes pour le sélectif sont utilisés en cas de surplus de production ou d'impossibilité d'utiliser un bac.

Pour les OMr, la gamme de volume de bacs est plus importante du fait de la Redevance Incitative au volume.

Pour la collecte Sélective, la gamme de volume de bacs est réduite et s'oriente vers des grands volumes afin de limiter les échanges et favoriser le tri.

NB : les anciens bacs bleus de Brazey-en-Plaine ne sont pas comptabilisés dans la figure 5.

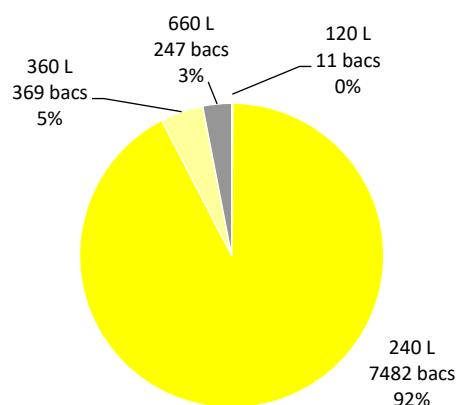


Figure 5 : Répartition des bacs jaunes en 2019

Le Verre



120 colonnes d'apports volontaires sont réparties sur le territoire pour une dotation moyenne d'1 colonne pour 170 habitants.

Nombre de colonnes identiques à 2018

La collecte

En porte à porte : Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)

La collecte en porte à porte est assurée en régie, par l'intermédiaire de 3 BOM et 11 agents de collecte.

Pour les OMr, la collecte est réalisée grâce à 8 tournées par semaine selon la fréquence suivante :

- une fois par semaine dans les communes du territoire,
- deux fois par semaine dans l'hyper-centre de Seurre et certains usagers spécifiques (maisons de retraites, certains logements collectifs, certains professionnels)
- deux fois par semaine en période estivale pour les professionnels liés au tourisme
- deux fois par semaine sur juillet et août pour les campings, certains logements collectifs et restaurateurs et la piscine.

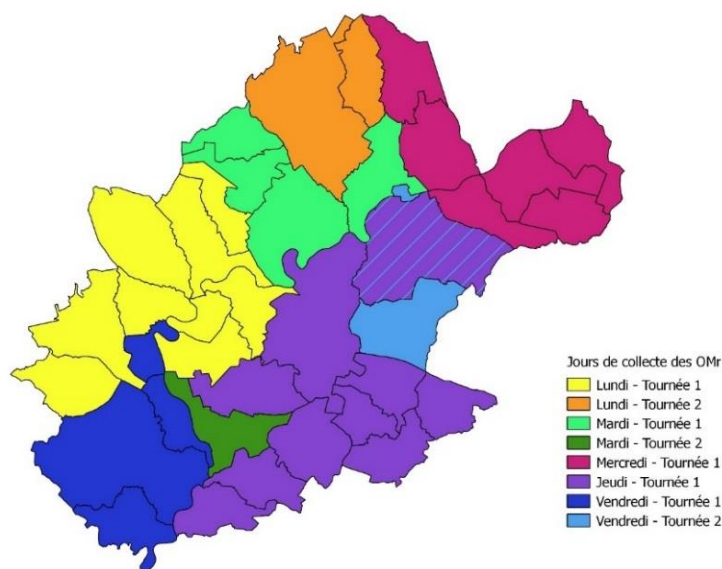


Figure 6 : Organisation des tournées de collecte des OMr

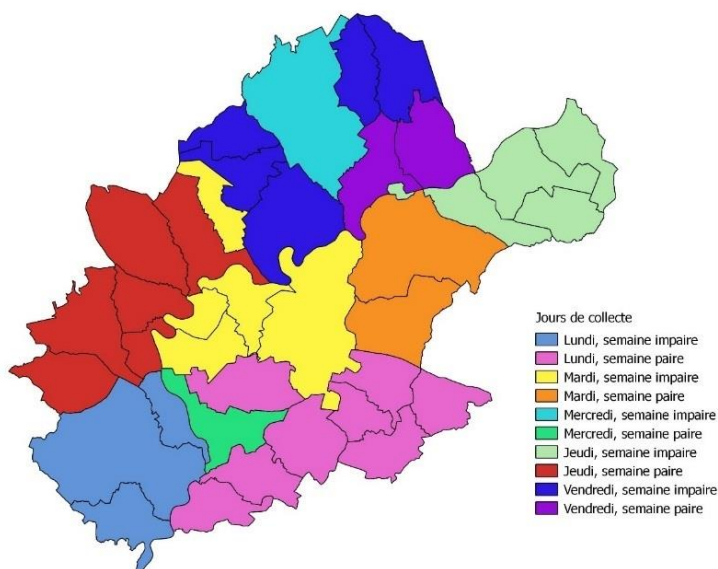


Figure 7: Organisation des tournées de collecte du sélectif

Pour le sélectif, la collecte est réalisée une fois toutes les deux semaines dans les communes du territoire grâce à 5 tournées par semaine.

Au niveau des points de regroupement, il existe un point Quai de l'Europe à Saint Jean de Losne desservant 5 plaisanciers habitant annuellement sur leurs bateaux.

Les producteurs de déchets « assimilés » (c'est-à-dire les professionnels produisant des déchets assimilables à ceux des particuliers dits « ménages ») peuvent être collectés sans limite de tonnages ou de volumes sous les mêmes conditions que les ménages.

En apport volontaire : Le Verre

La collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire privé dans le cadre d'un marché public. Le prestataire est Gachon SARL. Le marché a débuté le 1er janvier 2016 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.

En apport volontaire : Les Biodéchets

La directive cadre européenne sur la gestion séparée des biodéchets impose la mise en place d'une collecte séparative des déchets fermentescibles des ménages au 31 décembre 2023. Afin de se préparer à cette future obligation réglementaire, une expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire a été mise en place à compter du 1^{er} décembre 2019. La collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire privé dans le cadre d'une expérimentation d'un an. Le prestataire est Bourgogne Recyclage.

Cette expérimentation a été mise en place via 10 biobornes implantées dans les 9 communes volontaires, lesquelles sont :

- Brazey en Plaine
- Esbarres
- Laperrière-sur-Saône
- Losne
- Magny-les-Aubigny
- Saint-Jean-de-Losne
- Saint-Symphorien-sur-Saône
- Saint-Usage
- Tichey

Bourgogne Recyclage assure la collecte et le traitement sur une plateforme de compostage industriel. Le compost est ensuite revendu aux agriculteurs locaux.

Les administrés volontaires sont pourvus d'un bio-seau et de 40 sacs krafts pour venir déposer leurs biodéchets dans la bio-borne.

La première bio-borne a été inaugurée le 18 décembre à Magny les Aubigny. Le Conseil Départemental et l'ADEME sont partenaires financiers de l'opération.

En décembre 2019, nous avons pu collecter 1,42 tonnes de biodéchets sur l'ensemble des 10 biobornes.

Collecte expérimentale des biodéchets

à partir du 1^{er} décembre

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE SAÔNE TESTE
UNE NOUVELLE COLLECTE SUR SON TERRITOIRE :

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS !



QU'EST-CE Q'UNE BIOBORNE ?

Une bioborne est une borne de collecte des biodéchets. Elles sont vidées chaque semaine et leur contenu est valorisé en compost à destination des agriculteurs locaux.

COMMENT PARTICIPER ?

Contactez-nous au 0 805 800 346 ou par email à infodechets@rivesdesaone.fr pour obtenir votre bio seau et vos sacs kraft.

1 BIO SEAU ET 40 SACS KRAFT OFFERTS AUX 1000 PREMIERS PARTICIPANTS



OÙ BIOCOMPOSTER PRÈS DE CHEZ VOUS ?



BRAZEY-EN-PLAINE	Rue du 8 mai 1945 Rue du stade
ESBARRES	Quartier neuf
LAPERRIÈRE-SUR-SAÔNE	Rue derrière le parc
LOSNE	Salle des fêtes
MAGNY-LES-AUBIGNY	Place du village
ST JEAN-DE-LOSNE	Terrain de boules
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAÔNE	Rue Vernier
SAINT-USAGE	Stade
TICHEY	Salle des fêtes

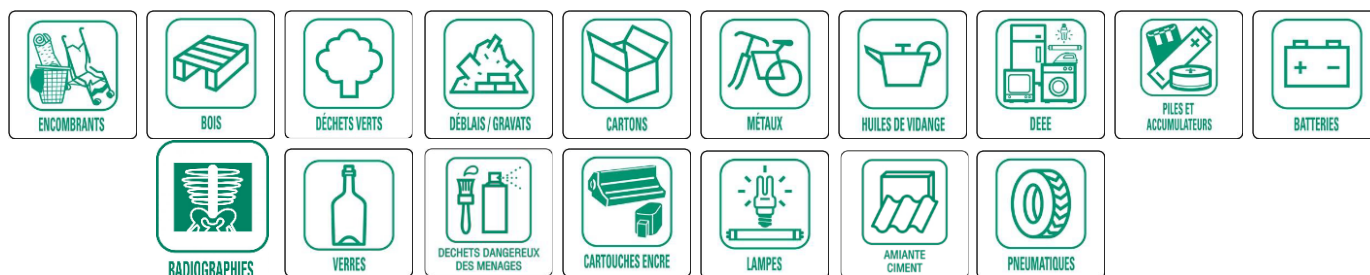
infodechets@rivesdesaone.fr - 0 805 800 346
Numéro gratuit

Les déchèteries

Le réseau de déchèteries est articulé autour de 5 sites : Auvillars-sur-Saône, Brazey-en-Plaine, Laperrière-sur-Saône, Saint-Usage et Seurre. La gestion du haut et du bas de quai est assurée par différents prestataires privés par l'intermédiaire d'un marché alloti.

Numéro du lot	Intitulé du lot	Prestataires
1	Gardiennage, entretien et consommations	Bourgogne Recyclage
2	DNR, Gravats, Cartons, Déchets Amiantés	SITA Centre Est
3	Ferrailles	Sétéo SAS
4	Déchets Verts, Bois	Bourgogne Recyclage
5	Déchets Diffus Spécifiques (ex-DMS)	EDIB

Les déchets acceptés sur les sites sont les suivants :



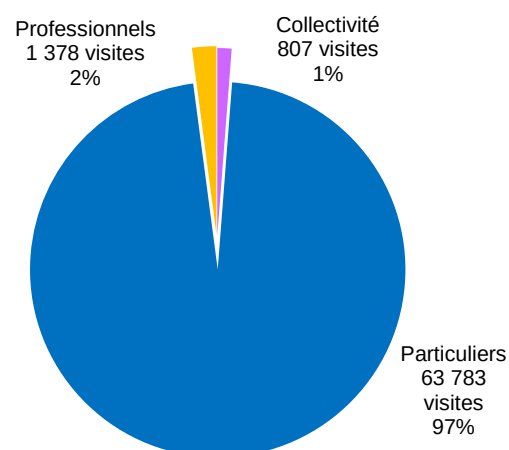
Le volume d'ouverture des déchèteries par semaine est le suivant :

Déchèteries		Horaires d'ouverture par semaine	Heures d'ouverture par an
Auvillars-sur-Saône	Été	11 h	534 h
	Hiver	9 h	
Brazey-en-Plaine	Été	21 h	971 h
	Hiver	15 h	
Laperrière-sur-Saône	Été	11 h	534 h
	Hiver	9 h	
Saint-Usage	Été	26 h	1 190 h
	Hiver	18 h	
Seurre	Été	26 h	1 190 h
	Hiver	18 h	

Soit un total d'environ 4 419 h par an.

La fréquentation globale du réseau de déchèteries a baissé sur l'année 2019, avec 58 723 visites (- 11% par rapport à 2018). Les visites en déchèteries concernent à 97 % des particuliers, 2 % des professionnels et 1 % des collectivités.

Figure 8 : Fréquentation par type d'usagers en 2019



L'évolution de la fréquentation individuelle des déchèteries par les usagers semble s'inverser en 2019 (tableau ci-après) :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Auvillars-sur-Saône	3997	4134	4601	5274	5141	5816
Seurre	20649	23519	24588	24930	24404	23125
Laperrière-sur-Saône	8190	3583	4903	4760	2306	1010
Saint-Usage	15540	17316	13747	14611	20168	17763
Brazey-en-Plaine	6479	12542	12867	14554	13949	11009

Tableau 1 : Evolution de la fréquentation par déchèteries

NB : Quatre valeurs ne sont pas cohérentes sur ces dernières années : la fréquentation de Brazey-en-Plaine et de Laperrière-sur-Saône en 2014 ainsi que celles de Laperrière-sur-Saône et de Saint-Usage en 2018 et 2019. Cela est expliqué par la réalité terrain : le gardien travaillait sur les deux déchèteries, et ne procédait pas au changement de site lors de l'enregistrement des cartes des particuliers.

Les tonnages collectés sur les sites se sont répartis de la façon suivante :

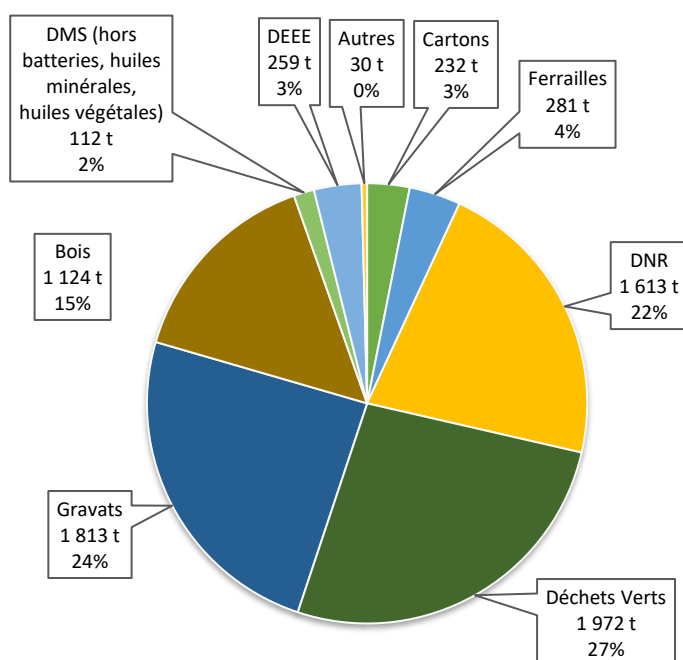


Figure 9 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries

Les quantités collectées

L'évolution des tonnages et des ratios de productions sur les 5 dernières années est présentée ci-après :

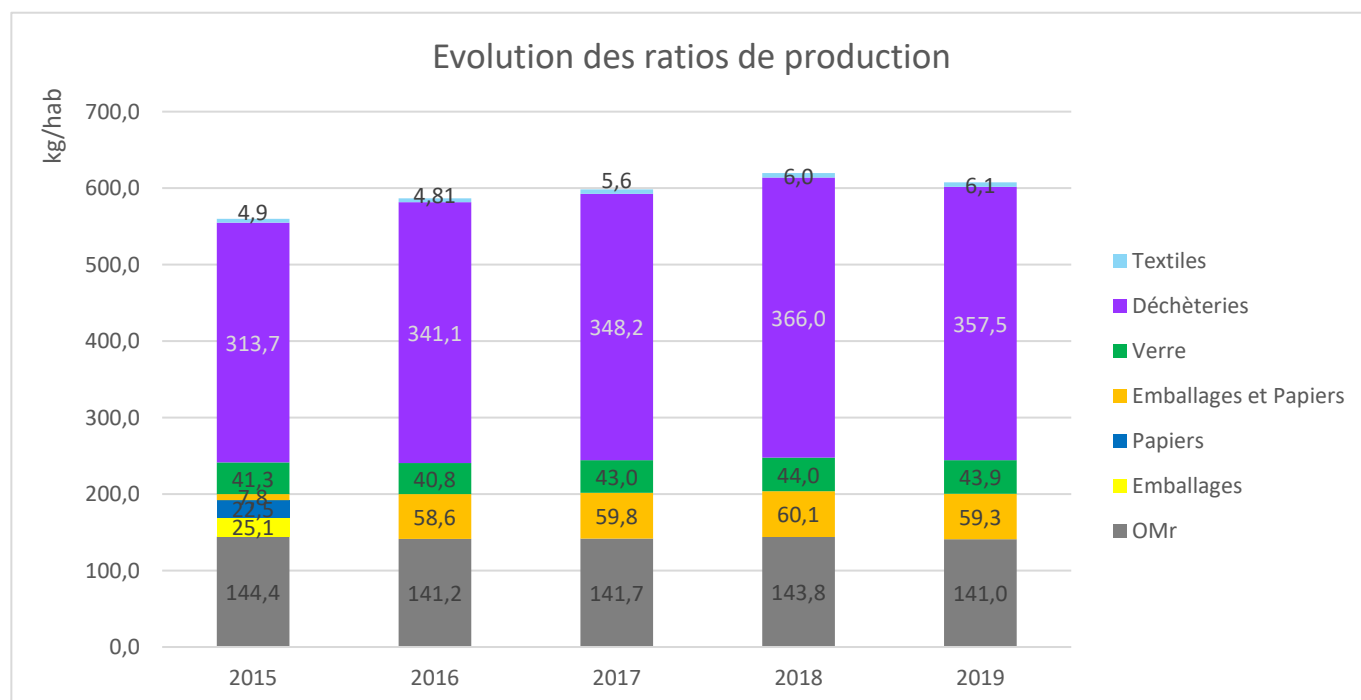


Figure 10 : Evolution des ratios de production sur les 5 dernières années

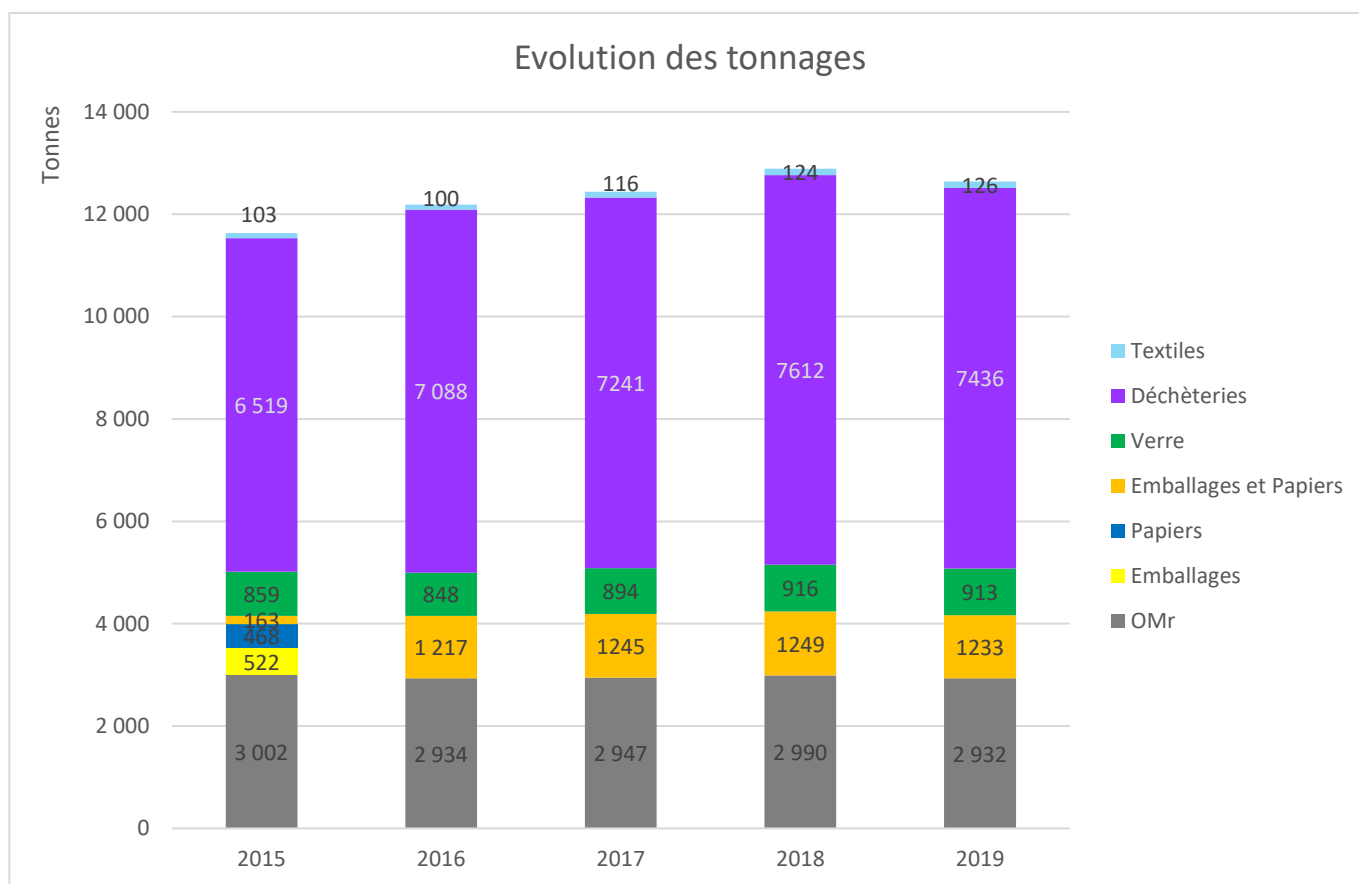


Figure 11 : Evolution des tonnages sur les 5 dernières années

Les tonnages 2019 sont restés plutôt stables par rapport à l'année 2018. Il est cependant à noter que le tonnage des flux gravats et déchets verts en déchèterie représentent plus de 50% des tonnages globaux.

Le traitement

Descriptif des unités de traitement

Les différentes unités de traitement des déchets collectés par la Communauté de Communes sont les suivantes :

Tableau 2: Présentation des différentes unités de traitement

	Flux concernés	Nom de l'unité	Exploitant	Localisation	Nature des traitement	Type de valorisation	Capacité de ces unités	Tonnage traité CCRS 2019
Porte à porte	OMr	UIOM du Grand Dijon	Grand Dijon	Rue Alexander Flemming 21000 DIJON	Incinération	Valorisation énergétique	140 000 t/an	2 932 t
	Sélectif hors Verre	Centre de tri de Travoisy	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE	Tri	Valorisation matière	16 000 t/an	1 233 t
Apport volontaire	Verre	Centre de traitement	SOLOVER	Route de Demigny, 71530 CHAMPFORGUEIL	Recyclage	Valorisation matière	NC	913 t
	Textiles	Centre de tri	Le Relais	Rue Joseph Cugnot 71380 SAINT MARCEL	Recyclage	Valorisation matière	NC	126 t
Déchèteries	Encombrants	ISDND	SUEZ Recyclage et Valorisation	Grands Moulins 21270 DRAMBON	Enfouissement	-	72 000 t/an	1 613 t
	Ferrailles	Centre de traitement	SETEO	Route de Gray 21850 SAINT APOLLINNAIRE	Recyclage	Valorisation matière	20 000 t/an	281 t

Déchets Verts	Unité de compostage	Leledy compost	Ferme de la Soyée 71380 ALLERIOT	Compostage	Valorisation matière	63 510 t/an	1 972 t
Bois	Site de Travoisy Site de Longvic	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE Rue de l'ingénieur Stephenson, 21600 LONGVIC	Broyage	Valorisation matière	90 000 t/an	1 124 t
Cartons	Centre de tri/transfert	SUEZ Recyclage et Valorisation	Route de Gray 21850 SAINT APOLLINNAIRE	Mise en balle	Valorisation matière	NC	232 t
Gravats	ISDND	SUEZ Recyclage et Valorisation	Grands Moulins 21270 DRAMBON	Enfouissement	-	72 000 t/an	1 813 t
Déchets Ménagers Spéciaux	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Prétraitement en vue de valorisation	Valorisation matière et énergétique	90 000 t/an	112 t
Batteries	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	-	Valorisation matière	90 000 t/an	500 kg
Huiles minérales	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Régénération	Valorisation matière	90 000 t/an	8,08 t
Huiles végétales	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Biocarburant	Valorisation matière	90 000 t/an	3,03 t
Amiante	ISDND (casier spécifique)	SUEZ Recyclage et Valorisation	Grands Moulins 21270 DRAMBON	Enfouissement	-	72 000 t/an	4,94 t

Tonnages recyclables issus de la collecte sélective

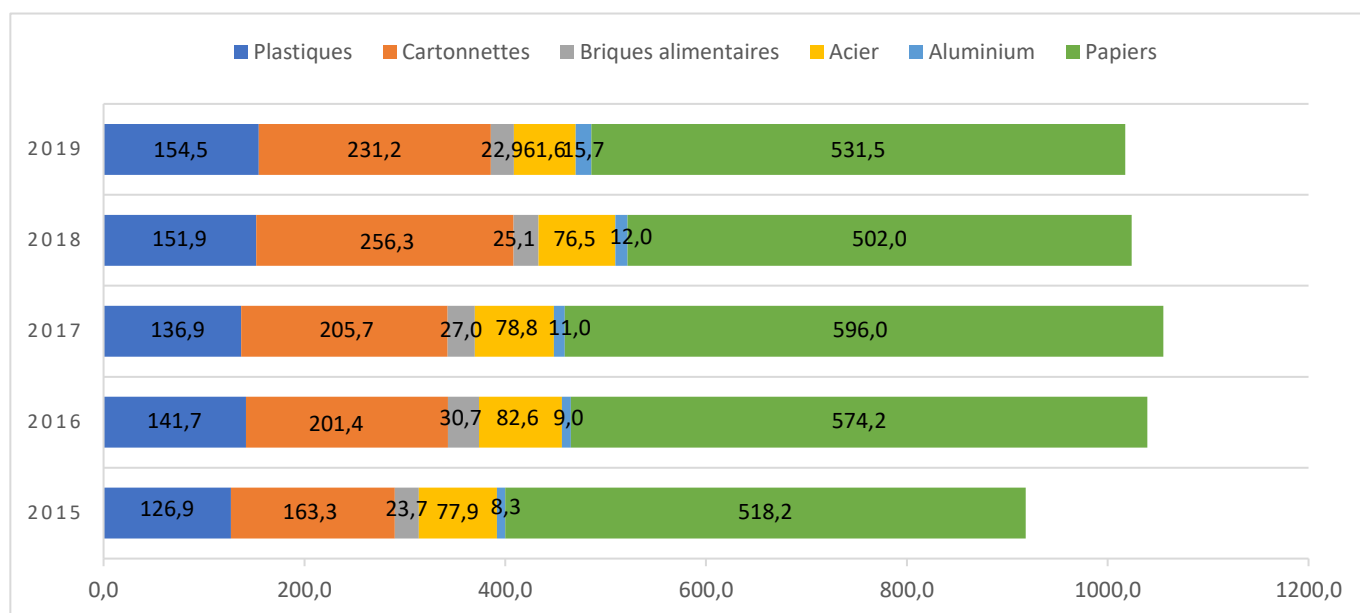


Figure 12 : Comparaison des tonnages recyclés sur les cinq dernières années

Les tonnages recyclables issus du tri sélectif en 2019 et les années précédentes sont présentés ci-dessous. Pour rappel, en 2016, la collectivité a passé son sélectif en porte à porte. Les tonnages valorisés issus du tri sélectif restent sur la même dynamique qu'en 2018.

Refus de tri présents dans la collecte sélective

Les refus de tri présents dans la collecte sélective en 2019 et les années précédentes sont présentés ci-dessous :

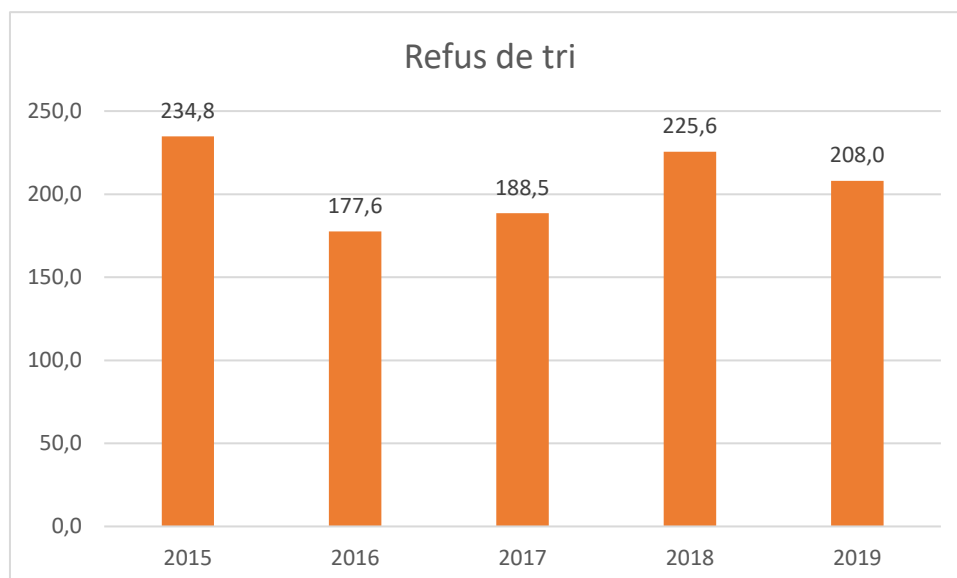
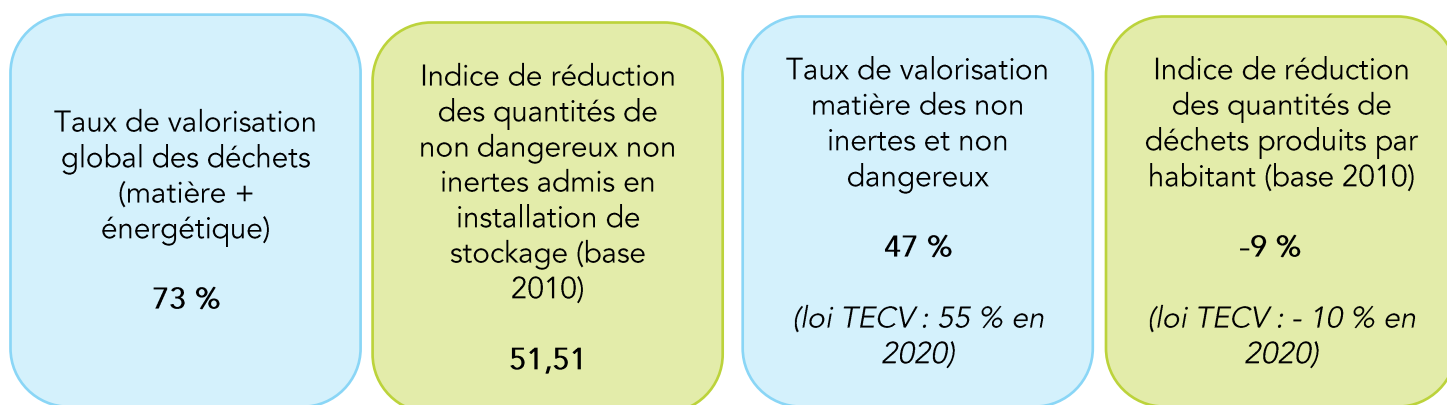


Figure 13 : Evolution des tonnages de refus de tri

Au global, les tonnes de refus de tri ont diminué de 8,5 % par rapport à 2018 s'expliquant par une hausse du refus de tri en 2018. Il réside à 9,4 % supérieur à 2017, s'expliquant par une hausse globale du tonnage collecté. Le taux de refus de tri reste cependant bien inférieur aux valeurs de la collecte en apport volontaire.

Indicateurs sur le traitement des déchets¹



Les indicateurs de taux de valorisation global des déchets et de taux de valorisation matière des non inertes et non dangereux restent identiques à l'année 2018.

Concernant les indices de réduction des quantités de non dangereux non inertes et de quantités de déchets produits par habitants, ils sont en légère augmentation du fait de l'augmentation notamment des tonnages en déchèteries.

La communication et la prévention

Communication

La communication 2019 du service a été réalisée selon les canaux habituels : lettre du tri, communication orale auprès des habitants et nouveaux arrivants, et le journal local avec différents articles de presse.

Les sujets de la communication ont porté sur :

- la redevance incitative,
- les résultats du service sur les 5 dernières années,
- le jeu du tri,
- la collecte des pneus usagés,
- le tri du Verre,
- la mise en place de l'expérimentation de la collecte biodéchets.

Prévention des déchets et de leur nocivité

Suite à la fin du Programme Local de Prévention des Déchets en partenariat avec l'ADEME et la CC d'Auxonne Val de Saône, la Communauté de Communes a souhaité lancer un nouveau programme en partenariat avec 3 autres collectivités en 2018, le projet n'a finalement pas abouti.

La Communauté de Communes a donc décidé de lancer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et a fait réaliser le diagnostic du territoire ainsi que l'élaboration d'un plan d'action pour mener à bien ce projet. Un rapport spécifique est à disposition au service Environnement de la Communauté de Communes.

Le plan d'actions retenu comporte les axes et actions suivantes :

¹ Loi TECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015.

Axe thématiques	ACTIONS
Axe 1 : Lutter contre le Gaspillage Alimentaire (GA)	1. Sensibiliser les ménages aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire
	2. Renforcer la lutte contre le gaspillage dans la restauration collective
	3. Faciliter et accompagner des actions de réduction du gaspillage alimentaire auprès des restaurateurs et commerçants
Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux	4. Réduire les déchets végétaux par la promotion du jardinage au naturel
	5. Renforcer les actions de gestion domestique des biodéchets des ménages
	6. Développer, accompagner et suivre la mise en place du compostage partagé (en immeuble, quartier) et en établissements
Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon	7. Soutenir le développement de la réparation, du réemploi et de la réutilisation
	8. Encourager le partage de bien entre habitants
Axe 4 : Encourager la consommation responsable	9. Communiquer et diffuser auprès des publics les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets
	10. Déployer et renforcer le dispositif Stop Pub
Axe 5 : Mobiliser les entreprises pour réduire leurs déchets	11. Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques pour réduire leurs déchets
Axe 6 : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés	12. Elaborer un plan de communication
	13. Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets
Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets	14. Etablir un diagnostic des déchets et pratiques de la CCRS et des communes membres
	15. Sensibiliser les agents et des élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire
	16. Engager des actions de réduction des déchets au sein des services de la CCRS et des communes membres

En parallèle, la Communauté de Communes a poursuivi son action de mise à disposition de composteurs et de propositions de formation.

La Communauté de Communes a également poursuivi l'action d'aide à l'arrachage de haies. 5 usagers en ont bénéficié en 2019, représentant une aide globale de 2 000 €.

La gestion de la Redevance Incitative

La redevance incitative est le mode de financement principal du service. Elle s'applique au volume et à la levée, selon 4 parts distinctes :

- Part Abonnement : elle correspond aux coûts fixes de gestion du service public d'élimination des déchets.
- Part Volume : elle est indexée sur le volume du contenant homologué pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, distribué par la Communauté de Communes et attribué en fonction de la structure de chaque foyer,
- Part Forfait : elle correspond à un nombre de levées forfaitaires par bac. Le nombre de levées est déterminé en fonction du type d'usagers.
- Part Levée : elle correspond aux présentations du bac qui interviennent au-delà du minimum forfaitaire de la part fixe.

Répartition des levées par bac collecté

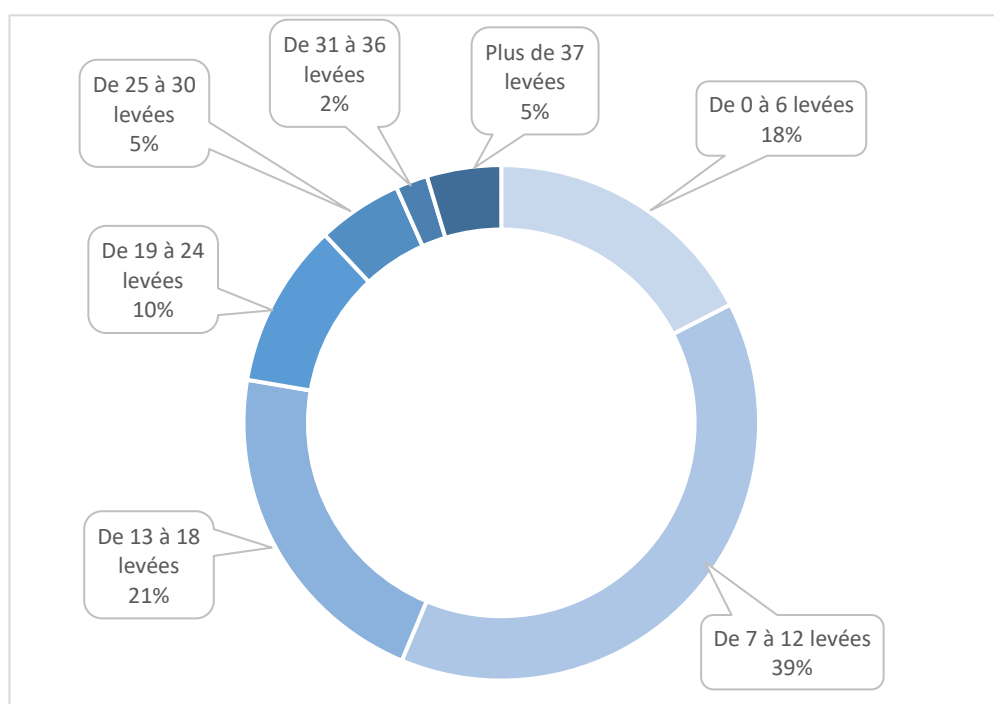


Figure 14 : Répartition du nombre de bacs par nombre annuel de levées

Le nombre moyen de levées en 2019 est de 12 levées par bac, comme en 2018, soit le minimum de la part fixe.

Facturation

En 2019, la facturation de la redevance incitative a généré un total de 17 130 factures ou avoirs soit un nombre sensiblement similaire aux deux années précédentes.

Tableau 3 : Indicateurs relatifs à la facturation de la Redevance incitative

		2017	2018	2019
Emission de factures	Nombre de factures émises	17 125 factures	17189 factures	17130 factures
	Nombre de soldes de compte	630 factures	555 factures	553 factures
Mode de paiement	Paiement autre que le prélèvement	7684	7663	8160
	Prélèvement mensuel	920	943	1035
	Prélèvement semestriel	424	412	412

Le mode de paiement des usagers est effectué en majorité sans prélèvement. Les personnes prélevées représentent 14 % des usagers.

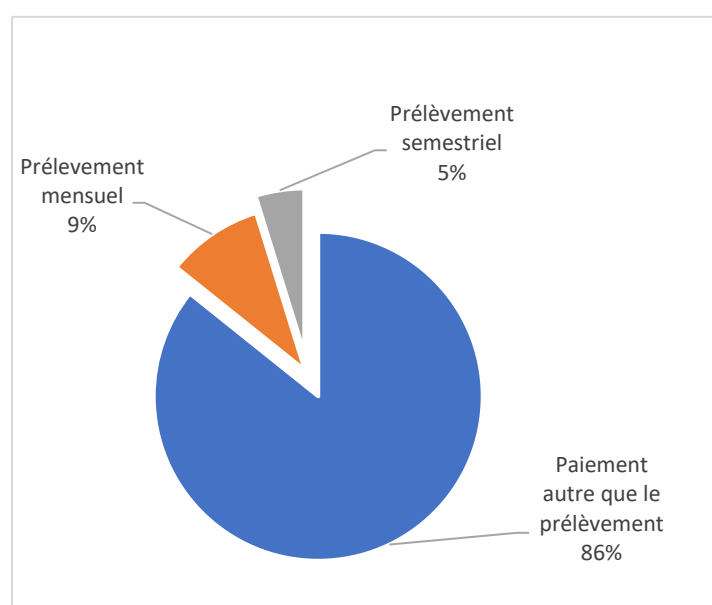


Figure 15 : Répartition des modes de paiement de la facture RI

Gestion des usagers

Les usagers peuvent contacter le Service Environnement grâce à :

- un numéro vert unique (0 805 800 346)
- une adresse mail dédiée (infodechets@rivesdesaone.fr)
- un accueil physique sur les deux sites communautaires Echenon et Seurre.

Concernant le numéro vert, voici les indicateurs du nombre et du temps d'appels :

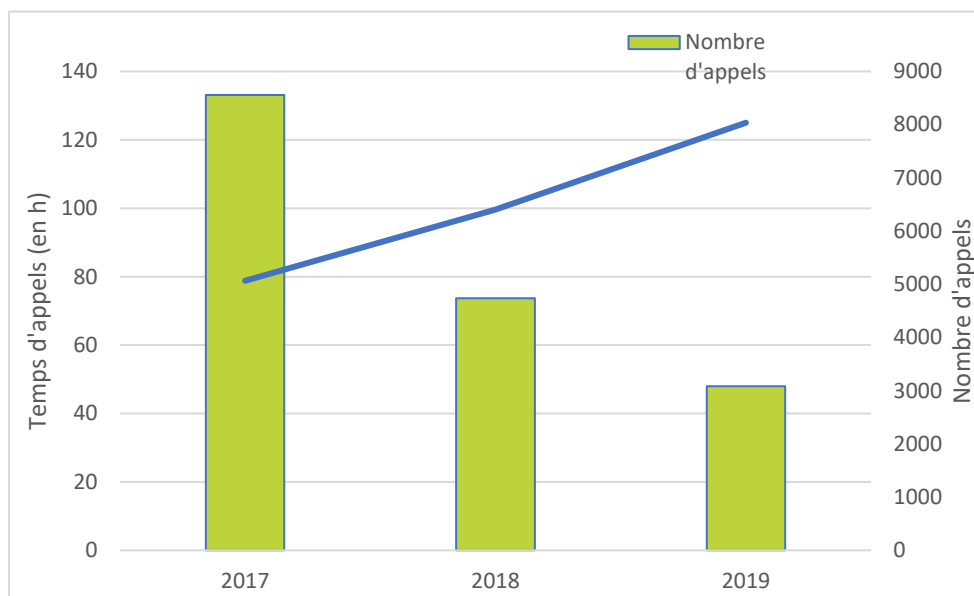


Figure 86 : Evolution du nombre et du temps d'appels sur le numéro vert Déchets

Sur l'année 2019, le nombre d'appels a continué sa diminution de 2018 avec – 34,9 % par rapport à 2018. Les usagers utilisent plus la messagerie électronique infodechets@rivesdesaone.fr.

Concernant les mouvements de population, le service a pris en charge 1260 déménagements/emménagements soit – 7 % par rapport à 2018 et géré 1712 mouvements de bacs ordures ménagères et sélectifs (dotations, échanges, retraits) soit - 5 % qu'en 2018. La diminution par rapport à 2018 s'explique par le parc de bacs ordures ménagères résiduelles qui arrivait en fin de vie et cassait de manière plus régulière avec un plus fort mouvement en 2018.

Faits marquants

Formation à l'écoconduite des chauffeurs de collecte

Un des postes émetteurs de gaz à effet de serre de la CCRS est les tournées de collecte. Aussi, et dans le cadre de la fiche action n°5.2.2 « Agir sur la flotte de véhicule » du PCAET, l'ensemble des chauffeurs de collecte a été formée à l'éco-conduite en juillet 2019. Cette formation a été réalisée sur site, pour s'adapter aux caractéristiques du métier. En effet, les chauffeurs de BOM sont amenés à faire des arrêts très fréquents ce qui implique une pratique de la conduite différente d'un véhicule classique.

Action Téléthon !

Du 1er au 31 décembre dernier, la CC Rives de Saône a mis en place une opération de collecte du verre au profit de l'AFM-Téléthon. L'argent de la revente du verre au-dessus de 60 tonnes (correspondant aux tonnages habituels) a été reversé à l'association. C'est ainsi que plus de 1000 euros ont été récoltés cette année.

C - Indicateurs financiers

Nota : Les dépenses et recettes sont présentées selon la méthode de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, en hors taxes.

Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, sélectif, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (structure, collecte, transport, traitement...).

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent aux frais réels liés à la gestion des déchets sur l'année 2018. Elles sont donc différentes du compte administratif dont les dépenses et recettes sont décalées par rapport à l'année civile. De plus, le compte administratif est toutes taxes comprises alors que la matrice est exprimée en HT.

Matrice des coûts

Les charges du service sont réparties en différents postes :

- Les charges fonctionnelles correspondant aux charges de structure (eau, électricité, gaz, personnel administratif...) ainsi qu'à la communication.
- Les charges de prévention représentant les dépenses référencées dans notre Programme Local de Prévention des déchets,
- Les charges liées à la pré-collecte correspondant aux coûts liés aux contenants : Bacs, colonnes, nettoyage des points d'apport volontaire...
- Les charges liées à la collecte telles que les dépenses relatives à la collecte des OMr (entretien et amortissement des camions, charges liées au personnel de collecte, ...), à la collecte des points d'apport volontaire Verre, à la collecte en porte à porte des recyclables, et au gardiennage des déchèteries...
- Les charges liées au transport et au traitement des déchets, tels que l'incinération des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchèteries...

Pour les produits, 3 recettes viennent abonder le budget du service, en dehors du financement :

- Les reventes de matériaux issus du tri sélectif et de la collecte en déchèteries : ferrailles, cartons, emballages plastiques, acier, aluminium...
- Les soutiens des éco-organismes tels que CITEO Emballages et CITEO Papiers,
- Les aides comme les subventions sur le fonctionnement ou les investissements.

	FLUX DE DECHETS					
Ligne de la matrice	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Biodéchets	Total
Charges de structure	75 867	4 999	47 667	85 930	108	214 570
Communication	1 083	71	680	1 136	1 914	4 885
Prévention	9 890	2 390	3 329	19 239	-	34 848
Pré-collecte	72 709	10 891	37 793	-	1 922	123 315
Collecte	375 537	30 869	182 662	154 130	-	743 198
Transfert/Transport	-	-	-	9 069	-	9 069
Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	-	-	-
Tri et conditionnement	-	-	196 749	-	-	196 749
Autres charges	-	-	-	-	-	-
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	77 970	-	77 970
[REG] incinération / énergie	211 883	-	-	-	-	211 883
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	442 408	-	442 408
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Collecte	-	-	-	-	355	355
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGES	747 009	49 223	468 905	789 923	4 190	2 059 249
Ventes de produits et d'énergie	-	-	-	-	-	-
Matériaux	-	26 741	67 618	78 643	-	173 002
Compost	-	-	-	-	-	-
Energie	-	-	-	-	-	-
Prestation à des tiers	-	-	-	-	-	-
Autres produits	825	2 900	-	353	-	4 078
Tous soutiens des sociétés agréées	1 613	12 099	313 139	48 640	-	375 491
Reprises des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Subventions de fonctionnement	3 876	1 175	1 637	9 037	-	15 726
Aides à l'emploi	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	6 313	42 915	382 394	136 674	-	568 296
TVA acquittée	25 125	4 233	30 491	70 987	803	131 638
TEOM	-	-	-	-	-	-
REOM	734 701	48 412	461 130	770 662	-	2 014 906
Redevance spéciale et facturation à l'usager	-	-	-	10 091	-	10 091
Redevance spéciale	-	-	-	-	-	-
Facturation à l'usager	-	-	-	-	-	-
Contribution des collectivités	-	-	-	-	-	-
TOTAL CONTRIBUTIONS	734 701	48 412	461 130	780 753	-	2 024 997

Analyse des résultats de la matrice

Coût global du service et financement

Les postes de charges et de produits sont répartis de la façon suivante pour l'année 2019 :

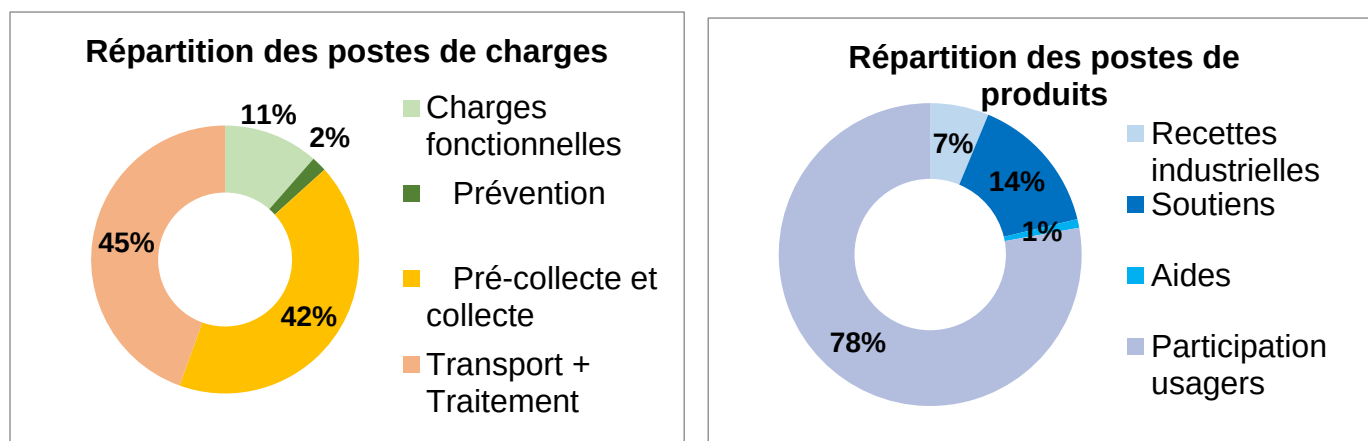


Figure 97 : Répartition des postes de charges et produits

Les deux postes les plus importants restent, comme pour l'année 2018 les charges de pré-collecte et collecte, et les charges liées au transport et traitement. Au niveau des produits, le poste le plus important vient des soutiens versés par les éco-organismes.

Au global le financement du service est le suivant :

Dépenses	2 190 888 € TTC
Produits	568 296 €
Coût du service	1 615 605 € TTC
Financement	2 014 906 €

Soit un taux de couverture de 124 %.

Ce résultat s'explique par la poursuite de la maîtrise du coût du service sur 2019 et les projets d'investissements à long terme envisagés par la collectivité comme la réhabilitation des déchèteries.

La répartition des charges et des produits, en parallèle du financement du service, est présentée dans le graphique suivant² :

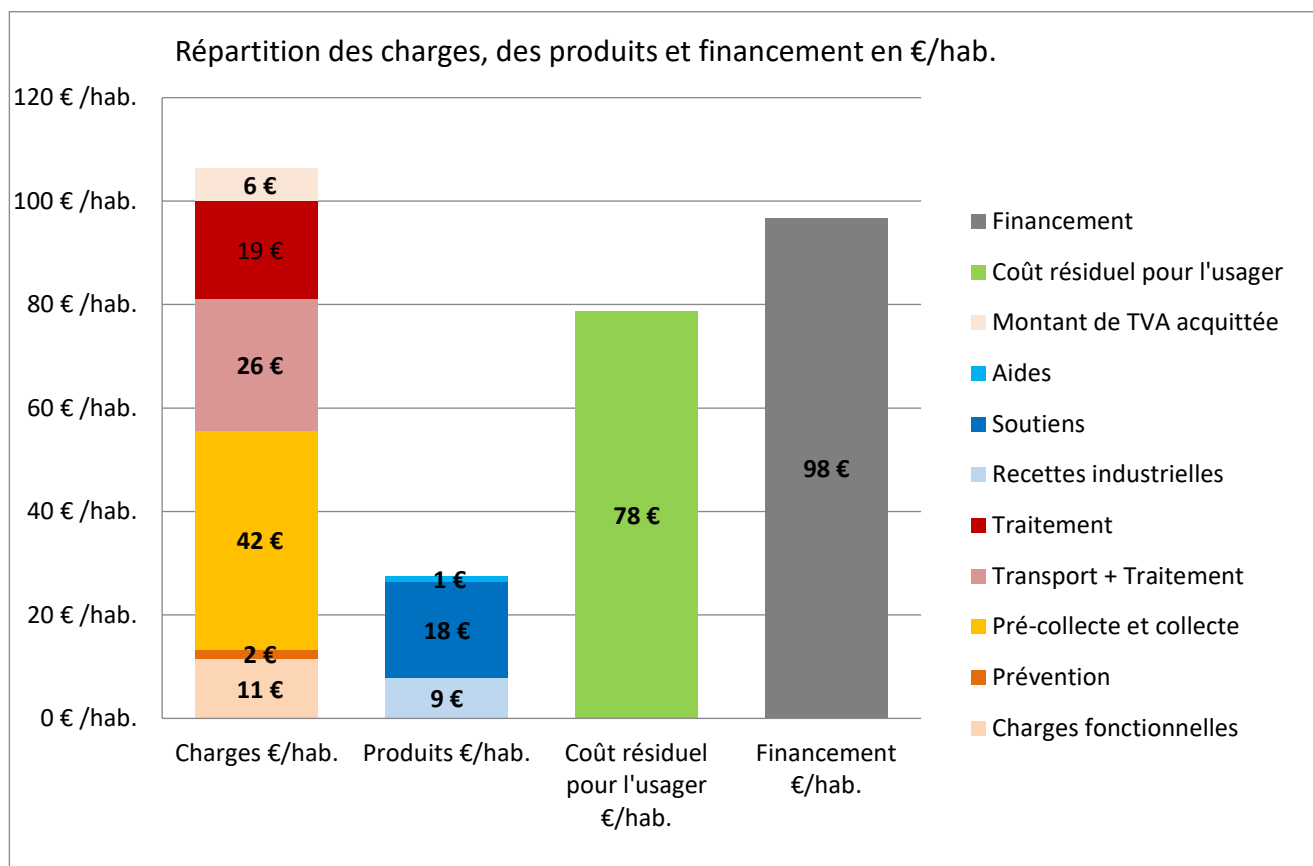


Figure 108 : Répartition des charges, produits et financement du service en €/hab

Le coût global du service proratisé par habitant représente un coût de 106 €/hab en 2019. Les produits de revente des matériaux, soutiens des éco-organismes et aides représentent 28 €/hab (similaire à 2018). Le coût du service restant à financer (nommé coût résiduel pour l'utilisateur dans le graphique) représente 78 €/hab, ce qui correspond à la demande de financement.

² Dans la suite du rapport, le « coût aidé » a été nommé « coût résiduel pour l'utilisateur » afin de faciliter la compréhension.

L'évolution du coût global sur les dernières années est présentée ci-dessous (données extraites des matrices des coûts validées par l'ADEME) :

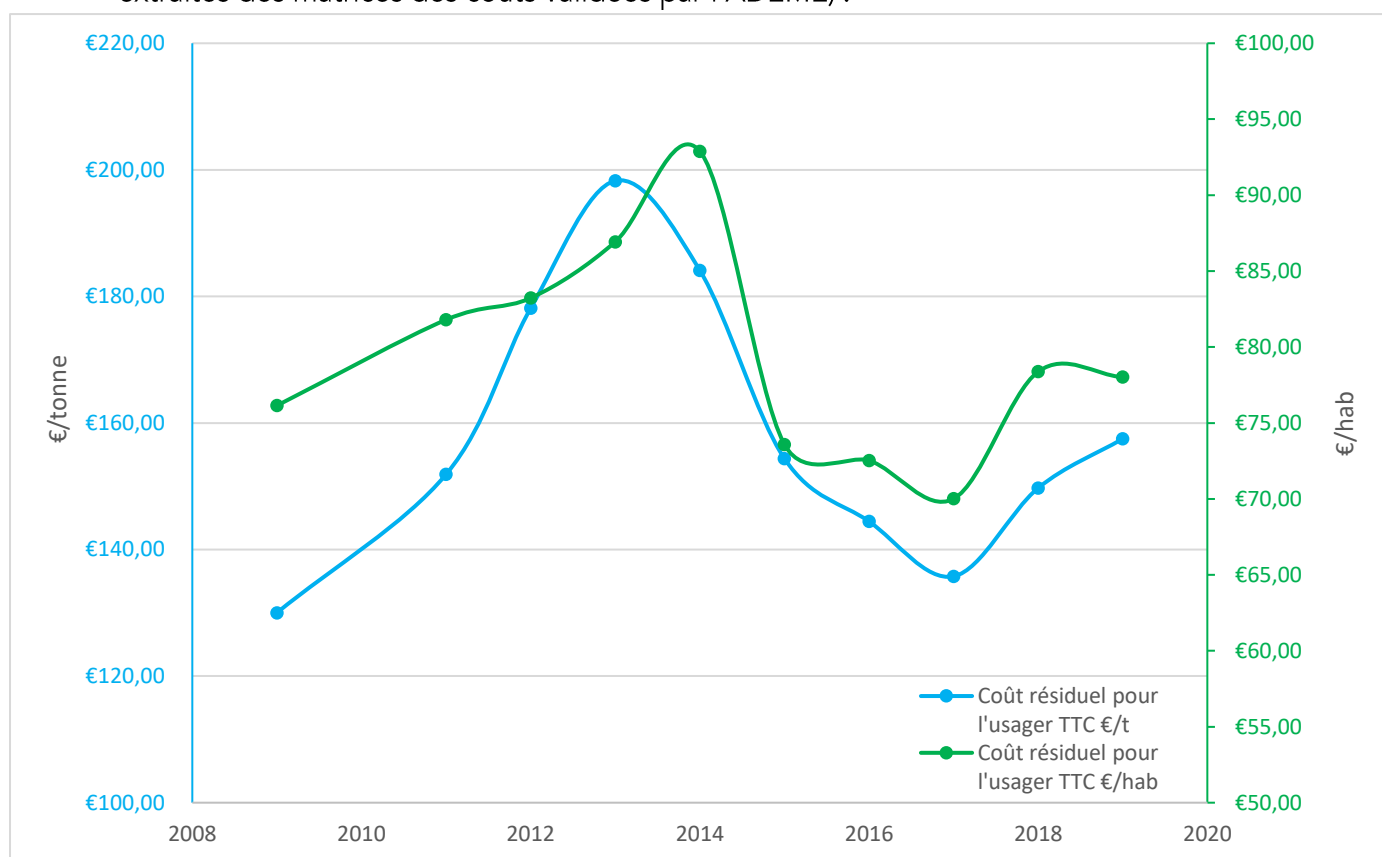


Figure 119 : Evolution du coût résiduel pour l'utilisateur en €/hab et €/t

Le graphique fait clairement apparaître deux tendances aussi bien pour les coûts en €/hab que pour les coûts en €/tonne. Entre 2009 et 2013, les coûts du service étaient à la hausse, alors qu'une diminution est observée entre 2014 et 2017 puis une hausse en 2018 qui se stabilise en 2019. Cela peut s'expliquer par différents facteurs :

- Les années 2012 et 2013 ont été impactées par la mise en place de la Redevance incitative, engendrant des coûts d'investissement et de fonctionnement supplémentaires. La diminution du tonnage global collecté dû à la mise en place de la Redevance incitative fait monter mathématiquement les coûts à la tonne.
- L'année 2014 a été marquée par deux faits : la commune de Brazey en Plaine a rejoint la Communauté de communes ajoutant une déchèterie supplémentaire et les frais liés, et la TVA est passée de 7% à 10 % sur les prestations déchets. En parallèle, les tournées de collecte ont été optimisées durant l'année 2013. L'impact économique a pu s'apprécier dès l'année 2014.
- En 2015, un travail sur la maîtrise des coûts a été menée avec une reconstruction du marché de gestion des 5 déchèteries communautaires et une renégociation des contrats de vente de matériaux. La poursuite de la diminution des tonnages a permis également de mieux maîtriser les coûts de traitement des déchets.
- En 2016 et 2017, la Communauté de communes est en poursuite d'optimisations des coûts avec de nouvelles recettes trouvées (TIPCE, adhésion à Ecomobilier) et une rationalisation des dépenses.
- En 2018 et 2019, la Communauté de Communes est victime des hausses de TGAP ainsi que des baisses de rachats matières qui expliquent la diminution des produits. (un stock important de papier n'a pas été envoyé en rachat en 2018).

Détails des montants annuels des charges et produits³

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	
Gardiennage de déchèteries (Bourgogne Recyclage)	147 914,76 € TTC
Transport et traitement des déchets non dangereux de déchèteries (SUEZ + SETEO + Bourgogne Recyclage)	484 273,22 € TTC
Transport et traitement des déchets dangereux (EDIB)	83 254,32 € TTC
Incinération des OMr (Grand Dijon)	210 533,11 € TTC
Tri du sélectif (Bourgogne Recyclage)	214 939,05 € TTC

Montant détaillé des différentes aides publiques et soutiens des éco-organismes (estimatif)	
Aides publiques (ADEME)	15 725,50 €
Soutien à la tonne triée (CITEO)	294 506,20 €
Soutien à la connaissance des coûts (CITEO)	12 921,36 € (en 2018, non connu pour 2019)
Soutien au papier (CITEO)	15 513,78 €
Soutien à la reprise (ECOMOBILER)	28 853,06 €
Soutien aux tonnes de matériaux valorisés (OCAD3E)	19 786,91 €

Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)	
Papiers	56 078,86 €
Cartonnettes et Briques alimentaires	14 134,09 €
Cartons ondulés	11 538,72 €
Plastiques	33 720,03 €
Acier et Aluminium	4 979,12 €
Ferrailles	20 740,84 €
Verre	26 740,83 €

³ Décret n°2015-1827 du 30.12.2015

Glossaire

ADEME	: Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AV	: Apport Volontaire
BOM	: Benne à Ordures Ménagères
CC	: Communauté de Communes
CCRS	: Communauté de Communes Rives de Saône
CNFPT	: Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CS	: Collecte Sélective c'est à dire les emballages et papiers ainsi que le Verre
CShV	: Collecte Sélective hors Verre c'est à dire les emballages et le papier
DASRI	: Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux soit les éléments piquants et coupants des patients en autotraitement
DEEE	: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMS	: Déchets Ménagers Spéciaux également appelés Déchets Diffus Spécifiques
DNR	: Déchets Non Recyclages ou Encombrants
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ETP	: Equivalent Temps Plein soit 35h/semaine
HT	: Hors Taxes
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
ISDND	: Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
NC	: Non connu
OMr	: Ordures Ménagères résiduelles
PàP	: Porte à porte
PAV	: Point d'Apport volontaire
RI	: Redevance Incitative
SDAT-asco	: Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail – action sociale spécialisée sur Côte d'Or
TTC	: Toutes Taxes Comprises
UIOM	: Usine d'incinération d'Ordures Ménagères